

FEE MODERE ISR
FCPE - Fonds d'épargne salariale

RAPPORT ANNUEL
31/12/2019

Sommaire

	Pages
Politique d'investissement	5
Informations réglementaires	7
Comptes annuels	
Bilan Actif	14
Bilan Passif	15
Hors-Bilan	16
Comptes de Résultat	17
Annexes	
Règles et méthodes comptables	18
Evolution de l'Actif Net	22
Complément d'information	27
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	32
Inventaire	33
Certification du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels	35

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEE MODERE ISR

Code AMF: QS0009054501

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE)
Fonds d'épargne salariale soumis au droit Français de droit français
Géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs du fonds et politique d'investissement

Son objectif est de rechercher la valorisation à moyen terme du capital, avec une exposition modérée au risque actions européennes comprise entre 10% et 30% de l'actif net tout en respectant les critères de l'Investissement Socialement Responsable.

La stratégie d'investissement du fonds consiste à investir dans les titres et instruments suivants :

- Les actions européennes entre 10 et 30% de l'actif net
- Les titres de créances négociables et instruments du marché monétaire sans contrainte de notation. Ces investissements concerneront des pays de l'OCDE, de signature d'Etat ou privé. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle cette poche d'actifs est gérée est comprise entre -2 et +6.
- Les parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPC) de toute classification. Les OPC monétaires et obligataires pourront représenter jusqu'à 60 % de l'actif net.

Le fonds pourra également intervenir sur les marchés dérivés listés et/ou de gré à gré en couverture et/ou en exposition sur les marchés d'actions et de taux.

L'exposition globale aux marchés de taux en résultant sera comprise entre 0% et 90% maximum et celle aux marchés actions se situera entre 10% et 30% de l'actif net.

Les OPC monétaires et obligataires pourront représenter jusqu'à 90 % de l'actif net. Les OPC investis en titres « High Yield » ne dépasseront pas 10 % de l'actif net.

L'analyse extra-financière suivante est réalisée en amont du processus de sélection de l'ensemble des titres vifs en portefeuille :

- Un premier filtre vise à sélectionner les valeurs qui ont les meilleures notes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Cette approche (« Best In Class ») n'exclut, a priori, aucun secteur. Des critères sont retenus pour l'analyse de chacun de ces domaines. Exemples de critères de gouvernance : équité de traitement des parties prenantes et respect des actionnaires minoritaires etc. Exemple de critères environnementaux : évaluation de la consommation énergétique, de la gestion des déchets etc. Exemples de critères sociaux : investissement en capital humain, protection des collaborateurs etc. Au sein de chaque secteur, les émetteurs sont ventilés sur une échelle allant de A à E, la note A étant attribuée aux meilleurs et la note E aux moins bons. Les émetteurs notés E sont exclus. Cette approche aboutit ainsi à l'exclusion d'environ 40% des entreprises de l'univers d'investissement.
- Un second filtre vise à exclure les valeurs impliquées dans les activités liées aux mines antipersonnel et/ou armes à sous-munitions comme l'impose la réglementation au-delà même des seuls fonds ISR et les valeurs qui enfreignent de manière avérée les normes internationales du Pacte Mondial des Nations Unies [1]. Par exemple, conformément à l'un de ces critères, les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme. Un autre critère vise à inviter les entreprises à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.

Concernant la sélection des Etats (pouvant représenter jusqu'à 70 % de l'actif net du fonds), deux filtres sont également appliqués : (i)un filtre équivalent au premier filtre décrit ci-dessus mais prenant en compte des critères ESG applicables aux Etats (ex : gestion de l'eau, système de santé et liberté de la presse) ; (ii)un filtre responsable exclut les Etats ne garantissant pas une performance minimale sur chacune des six thématiques suivantes : indice de gouvernance, régimes autoritaires, pays en situation de conflits, indice de corruption, paradis fiscaux selon l'Etat français, droits humains et travail des enfants. Le niveau de chacun de ces seuils est calculé de façon à exclure de l'univers d'investissement tout Etat qui sous-performe de façon significative la moyenne l'univers étudié.

Concernant l'analyse extra-financière des OPC sélectionnés, la société de gestion réalise une analyse des processus de gestion ISR des fonds afin de voir s'ils appliquent les mêmes contraintes que celles décrites précédemment. Pour les fonds externes qui ne sont pas gérés par FFG, FFG cherchera à sélectionner des véhicules dont les contraintes ISR se rapprochent des contraintes décrites ci-dessus. Cette analyse est réalisée avant l'investissement et mise à jour périodiquement.

L'attention de l'investisseur est par conséquent attirée sur le fait qu'en dépit des mesures de vigilance prises par la société de gestion, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celle retenue par Federal Finance Gestion (tel que décrite pour la sélection des titres vifs) et celle adoptée par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés.

- La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne. Les demandes de souscriptions et rachats doivent être reçues par le teneur des comptes individuels des porteurs :

- ✓ avant midi en cas de transmission par voie postale, télécopie ou courriel ;
- ✓ avant minuit en cas de saisie de l'ordre via le site internet www.federal-finance-gestion.fr;

La valeur liquidative est calculée sur la base des cours de clôture du lendemain du jour de la session de collecte.

Les demandes accompagnées des pièces justificatives, s'il y a lieu, doivent parvenir, éventuellement par l'intermédiaire de l'entreprise, au teneur des comptes individuels des porteurs. Un délai de traitement administratif peut être nécessaire, rapprochez-vous de votre teneur de compte afin de vous en informer.

- **Indicateur de référence** : 50% EONIA NR + 25% JP Morgan Government Bond Index Broad + 25% EuroStoxx 50 NR¹. Les indices sont calculés dividendes et coupons réinvestis. Il s'agit d'indicateurs de comparaison a posteriori, la performance du FCP pourra s'écarter de celles des indicateurs de façon significative.

- Fonds de capitalisation des revenus.

- **Durée minimale de placement recommandée** : 3 ans. Cette durée de placement recommandée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne salariale, celle-ci est de 5 ans sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du travail.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de cette durée.

¹ EuroStoxx 50 est une marque déposée de Stoxx Limited.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée du fonds d'épargne salariale sur les cinq dernières années.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le classement en catégorie 3 de FEE MODERE ISR reflète principalement l'exposition diversifiée du fonds aux marchés actions, monétaire et obligataire.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur : Néant.

Politique d'investissement

L'année 2019 a été marquée par le regain de tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine et l'issue du Brexit. Le manque de visibilité a provoqué l'affaiblissement du commerce international et le ralentissement de l'économie mondiale (+3,7% en 2018 contre +3,1% en 2019). Cependant, la consommation des ménages s'est montrée plus résistante, soutenue aux Etats-Unis par la bonne orientation du marché du travail, en Allemagne par les hausses de salaires et en France par la hausse du pouvoir d'achat (mesures budgétaires post gilets jaunes).

Afin de limiter l'impact négatif de l'incertitude sur la croissance mondiale, les principales Banques Centrales ont assoupli leurs politiques monétaires. De façon préventive, la FED a mis fin au relèvement de ses taux directeurs au premier trimestre, les a réduits à trois reprises (de 2,50% à 1,75%) à partir de juillet, et a relancé ses achats d'actifs (QE) en novembre. La BCE, quant à elle, a baissé son taux de dépôt (-0,4% à -0,5%) et repris ses injections de liquidités (TLTRO). Fortement sollicitées jusqu'à présent, les Banques Centrales ont appelé les gouvernements à plus de soutien budgétaire.

En Europe, L'Allemagne, particulièrement exposée au commerce international (Chine) et au secteur automobile, a vu son économie ralentir de +1,5% à +0,6%. A l'inverse, l'économie française, plus faiblement exposée, n'a que légèrement ralenti (de +1,6% à +1,3%). Du côté italien, les craintes de déficit excessif et les inquiétudes politiques entourant l'action du gouvernement Salvini ont accentué le ralentissement économique (croissance de +0,1%).

Dans ce contexte, les indices actions ont fortement rebondi au premier trimestre, corrigeant alors les excès à la baisse de fin 2018 et intégrant l'inflexion de la politique monétaire américaine ainsi que la réduction des craintes de récession.

Dans les mois qui suivirent, les craintes de « hard Brexit » (mars) et les menaces de Donald Trump (mai et août) sur les importations américaines en provenance de Chine, ont provoqué une forte baisse des indices actions, une hausse du dollar et de l'or (+15% sur l'année). Les pays émergents ont particulièrement accusé le coup affectés par la hausse du dollar, la baisse du pétrole et les tensions commerciales visant la Chine. Les taux longs obligataires américains et allemands ont accentué leurs baisses jusqu'à respectivement 1,46% et -0,71%. En Europe, l'apaisement de la situation italienne a cependant permis une forte baisse de l'écart de taux de la dette du pays avec les obligations allemandes.

Au quatrième trimestre, l'accord trouvé concernant le Brexit (31 octobre), la victoire de Boris Johnson aux élections législatives (12 décembre) et l'accord commercial entre les USA et la Chine (13 décembre) ont été salués par les marchés actions, l'indice CAC40 franchissant les 6 000 points. Le dollar s'est affaibli jusqu'à 1,1225 €/\$. Les taux longs américains et allemands se sont tendus jusqu'à 1,92% et -0,19% respectivement. La meilleure visibilité en Grande-Bretagne a permis au marché anglais de surperformer tout comme les indices des pays émergents soutenus par la baisse du dollar, l'apaisement des tensions avec la Chine et la remontée du prix du pétrole.

Sur l'année, en Euro, la hausse des marchés actions est de 33% sur le S&P500, 28% sur l'Eurostoxx 50, 26% sur le CAC40, 12% 21% sur le Topix japonais, et de 20% sur le MSCI Emergents. Les émergents ont été tirés par les pays producteurs de matières premières : Russie +54% et Brésil +28%.

Les fluctuations du Dollar et du Yen n'auront pas été très importantes en 2019, l'Euro termine l'année avec un affaiblissement de 1,8% contre de Dollar, et de 2,8% contre le Yen.

Le fonds FEE Modéré ISR réalise en 2019 une performance de +6,39%, performance assez exceptionnelle au regard du niveau de risque pris, mais qui demeure en retrait par rapport à son indice de référence.

Le marché a connu de grandes disparités sectorielles, ont fortement progressé les secteurs de la Technologie +36,6% - la Consommation +36,9% - des services financiers +42,8%), et les secteurs défensifs n'ont pris qu'une partie du mouvement, Télécommunication +4%, Pétrole et Gaz +9,9%, Banques +13,5%.

De telles différences se retrouvent également dans les performances des gérants dont nous apprécions la qualité et le sérieux de la gestion : ainsi sur les actions européennes, le fonds Raiffeisen, qui a dans sa gestion un biais croissance et moyennes capitalisations, progresse de 32% alors que le fonds ALM Actions Zone Euro ne monte « que » de 24%.

FEE MODERE ISR

Sur la partie taux, nous avons maintenu en 2020 une forte sous-sensibilité, considérant le niveau très bas de ceux-ci, nous avons privilégié des gestions alternatives de diversification. Ces dernières se sont très bien comportées (Hélium +2,9%, Pictet Agora +3,1%, BlueOrchard +7,2%) mais elles n'ont pas réussi à battre les taux internationaux qui ont progressé de 7,9% (dont 1,8% lié au renforcement du Dollar contre l'Euro).

Sur la partie monétaire du portefeuille, la diversification aura été très positive, alors que l'Eonia reculait de -0,36%, notre principal investissement était sur le fonds Federal Obligation Variable ISR qui a progressé de 0,9%.

Pendant une grande partie de l'année la gestion aura été prudente devant une hausse des marchés non justifiées par une hausse des résultats des entreprises mais par expansion des multiples de valorisation, en privilégiant les gérants de qualité à une exposition plus indicielle.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FEDERAL SUPPORT TRESORERIE ISR I	1 256 720,00	6 911 282,39
ALM ACTIONS ZONE EURO ISR	1 306 940,00	1 457 687,30
FEDERAL OBLIGATIONS INTERNATIONALES ISR CI	2 269 741,79	50 167,58
BREHAT F	79 482,00	1 268 307,81
NEUBERGER SHORT DUR MK DEBT FD	1 267 611,25	0,00
Raiffeisen-Nachhaltigkeit-Momentum I VTA	1 248 026,40	0,00
BlueOrchard Microfinance Fd N EUR	1 126 204,00	0,00
VIVIENNE INVEST OUessant	1 077 597,25	0,00
BLOR MICR BO DT - SHS -N - USD- CAP	1 034 176,82	0,00
FEDERAL OPTIMAL PLUS ESG I	199 192,38	809 955,00

Changements intéressant l'OPC

Néant.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

• PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Conformément à l'article 314-75 du Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

• INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

Le dispositif de liquidité mis en place au sein de la Société de gestion qui gère le FCP s'appréhende dans un contexte global intégrant à la fois l'actif et le passif des fonds. Ce dispositif est intégré à la politique de gestion des risques de la Société de gestion, avec révision de cette politique a minima une fois par an.

Le suivi du risque de liquidité à l'actif est réalisé avec des modèles et des hypothèses distincts selon les classes d'actifs. Le risque de liquidité est analysé en situation de scénario normal d'une part et en situation de stress test d'autre part.

Afin d'encadrer le risque de liquidité de chaque portefeuille, la Société de gestion mesure également la proportion du portefeuille pouvant être cédée en un jour.

Sur cette mesure, des seuils d'alerte sont définis pour chaque portefeuille ou famille de portefeuilles.

Les franchissements de seuils d'alerte sont présentés lors du Comité des Risques de la Société de gestion qui prend alors les mesures adéquates compte tenu du profil de liquidité des portefeuilles et de l'origine du franchissement de seuil.

• CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION

Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

• CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Ce fonds ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance.

• POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le souscripteur est invité à se reporter au site www.federal-finance.fr où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

• RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

FEE MODERE ISR

• EFFET DE LEVIER

- Montant total brut du levier auquel l'OPC a recours : 102,95%.
- Montant total net du levier auquel l'OPC a recours : 103,34%.

• POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

1. Gouvernance de la politique de rémunération

La Direction des Ressources Humaines du Groupe (DRH Groupe) est en charge de la coordination, entre les entités du Groupe, des réflexions et bonnes pratiques en matière de rémunération.

La politique de rémunération du Groupe est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la DRH Groupe.

Cette politique, dont le cadre général est fixé par la DRH Groupe, fait l'objet d'adaptation par les filiales du Groupe pour tenir compte de leurs contraintes d'activité, économiques, concurrentielles ou réglementaires, particulières.

Le Comité exécutif du Groupe, quant à lui, valide le cadrage de la négociation annuelle obligatoire portant sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée.

C'est ensuite au niveau de chaque entité, et en fonction de la convention collective applicable que des mesures salariales sont, soit proposées à la négociation soit présentées aux instances du personnel élues, pour accord ou mise en œuvre unilatérale.

Dans ce cadre, le Comité des rémunérations du Groupe a pour mission, notamment, de s'assurer de la cohérence générale de la politique de rémunération et des dispositifs, mesures et pratiques qui s'y déploient.

1.1 Organisation du Crédit Mutuel Arkéa en matière sociale

Le Groupe est constitué du Crédit Mutuel Arkéa et de filiales formant une Unité Economique et Sociale, l'UES Le Groupe est constitué du Crédit Mutuel Arkéa et de filiales formant une Unité Economique et Sociale, l'UES Arkade, et de filiales hors de l'UES Arkade.

L'UES Arkade regroupe les sociétés suivantes :

- Crédit Mutuel Arkéa ;
- Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne ;
- Fédération du Crédit Mutuel Massif Central ;
- Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central ;
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels ;
- Arkéa Crédit Bail ;
- Arkéa Capital Gestion ;
- Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole ;
- Federal Finance ;
- Federal Finance Gestion.

Le statut social de ces entités s'organise principalement autour d'un tronc commun constitué de leur propre convention collective « Arkade » et d'accords d'entreprise.

Une filiale, hors UES, créée le 1^{er} juin 2011, Arkéa Société des Cadres de Direction (ASCD), est employeur des cadres supérieurs du Groupe et porte leur statut social. Les salariés d'ASCD, sont mis à disposition des différentes entités utilisatrices du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Les autres filiales hors ce périmètre exercent leur activité sur les divers domaines d'activité du Groupe.

Federal Finance Gestion est une société de gestion, filiale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Federal Finance Gestion est rattachée à la convention collective de l'UES Arkade et est soumise à la politique de rémunération qui est définie par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion expose donc la politique de rémunération du Groupe Crédit Mutuel Arkéa puis les spécificités liées au personnel identifié.

1.2 Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, dans le cadre de la surveillance exercée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée, exerce à son niveau les fonctions dévolues à toutes les entités du Groupe assujetties en matière d'examen de leur politique de rémunération.

Date de constitution et composition du Comité des rémunérations

Un Comité des nominations et des rémunérations a été créé en septembre 2008 puis, le 25 août 2014, il a été décidé de le dissocier en deux comités : un Comité des nominations d'une part et, un Comité des rémunérations d'autre part. Le fonctionnement de ce dernier est régi par une charte qui a été mise à jour puis validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa le 26 août 2014.

Le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé d'un président et de 2 à 3 membres, membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. L'un des membres du Comité est un administrateur représentant les salariés et ayant voix délibérative au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Le président et les membres du Comité des rémunérations sont nommés par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Missions du Comité des rémunérations

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa :

a/ S'assure de la cohérence générale de la politique de rémunération appliquée dans le Groupe, à la fois sur le plan des principes, des budgets et des allocations individuelles mis en œuvre par les lignes-métiers et entités au sein du Groupe et émet un avis.

b/ Procède à l'examen annuel des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés :

- Aux mandataires sociaux et principaux dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa, et aux dirigeants effectifs des filiales régulées ;
- Au responsable de la fonction de gestion des risques mentionné à l'article L 511-64 du Code monétaire et financier et au responsable de la conformité.

c/ Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Crédit Mutuel Arkéa ou d'une filiale.

d/ Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque des sociétés de gestion et/ou des OPC soumis aux Directives AIFM et OPCVM V (personnel identifié) ;

e/ Procède périodiquement à l'examen du montant des indemnités allouées aux administrateurs, membres de conseils de surveillance du Crédit Mutuel Arkéa et/ou de ses filiales.

Pour l'exercice de l'ensemble de ses missions le Comité des rémunérations dispose des moyens nécessaires et peut recourir à des conseils externes.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa et aux organes délibérants des filiales régulées du Groupe qui sont destinataires des informations les concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

II. Politique de rémunération de Federal Finance Gestion

La politique de rémunération du Groupe vise à faire de la rémunération un levier efficace d'attraction, de fidélisation et de motivation des collaborateurs, contribuant à la performance sur le long terme de l'entreprise et de ses collaborateurs, tout en s'assurant de la conformité aux réglementations en vigueur dans le secteur financier.

Pour ses dirigeants, elle vise en outre à reconnaître la définition et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, validée par son Conseil d'administration, dans l'intérêt commun de ses clients et de ses collaborateurs.

Federal Finance Gestion, société de gestion filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, la stratégie, les activités d'analyse et la gestion des risques. Federal Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM et à la Directive OPCVM V.

Federal Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.

Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Federal Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction.

II.1 Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération définit les principes généraux de constitution, de fixation et de révision des salaires. Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés tout en respectant la stratégie de l'entreprise et les réglementations en vigueur dans son secteur d'activité.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation de performances individuelles et/ou collectives. Elle s'appuie sur une rémunération monétaire et des avantages sociaux. Elle est déclinée en tenant compte du contexte économique, social et concurrentiel du secteur d'activité sur lequel Federal Finance Gestion intervient.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion s'inscrit dans la politique de ressources humaines globale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences et à créer un climat social serein sans porter atteinte à l'intérêt des porteurs et des clients en gestion sous mandat.

Les indicateurs de rémunération variable mis en place au sein de Federal Finance Gestion sont établis dans le respect de la politique d'appétence au risque du Groupe qui cherche à situer le risque à un niveau compatible avec ses objectifs de développement tout en s'assurant de pouvoir toujours le maîtriser par son savoir-faire. Les niveaux de risque et de maîtrise de ce risque sont des critères faisant l'objet d'une très grande attention et se révélant particulièrement sélectifs dans l'orientation du développement.

II.2 Politique de rémunération au sein de l'UES Arkade

L'ensemble des salariés de l'UES Arkade bénéficie du même système de rémunération fixe (directe plus périphériques). La rémunération directe est établie en fonction de l'emploi occupé et des compétences requises pour l'exercer et évolue, collectivement, dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire portant sur les salaires.

Se trouve défini, conventionnellement, un répertoire des emplois détaillé qui précise pour chaque emploi les savoir, savoir-faire et savoir-être attendus des salariés. L'ensemble des emplois a été pesé (méthode HAY) permettant leur classement par niveau et d'y associer une rémunération plancher. Le processus annuel de promotion et d'entretien annuel d'appréciation permet d'apprécier l'évolution de compétences. Dans ce cadre, le collaborateur peut bénéficier d'une augmentation individuelle au choix, voire d'un changement d'emploi vers un niveau supérieur.

Pour ceux qui ne sont pas concernés par l'attribution de promotion, le contrat social de l'entreprise prévoit qu'une augmentation minimum leur soit attribuée au bout de quatre ans pour les employés et cinq ans pour les premiers niveaux de cadres.

Les collaborateurs bénéficient également d'un accord de participation et d'un contrat d'intéressement.

Par ailleurs, des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux collaborateurs qui réalisent une mission particulière et/ou au regard de leur implication.

Afin d'améliorer la performance des fonds gérés par Federal Finance Gestion, les gérants des tables actions, taux, multi-gestion, gestion privée, gestion sous mandats et gestion monétaire bénéficient depuis 2016, d'un mécanisme de rémunération variable. Celui-ci est plafonné au montant le plus faible entre 12 000 € et 20% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur.

Federal Finance Gestion veille à ce que l'évaluation des performances prenne en compte des critères quantitatifs et qualitatifs. Lorsque les primes reposent pour partie sur des performances, Federal Finance Gestion veille à ce que leur montant total soit établi en combinant l'évaluation des performances de la personne et de l'unité opérationnelle ou de l'OPC concernés avec celle des résultats d'ensemble de la société.

Leur versement des primes allouées est soumis à des critères de déclenchement et leur calcul repose pour partie sur des critères de performance collective et sur des critères de performance individuelle.

La rémunération est composée essentiellement d'une composante fixe suffisante pour permettre, le cas échéant, de ne verser aucune prime.

Un dispositif de « bonification Groupe » a été mis en œuvre. Ce dispositif, glissant sur trois ans, prévoit pour chaque collaborateur du Groupe, sous condition d'atteinte de critères de déclenchement et d'indicateurs de performance fixés annuellement et identiques à ceux fixés aux membres du Comité de Coordination Générale, le versement d'un complément de rémunération sous la forme d'un supplément d'intéressement.

Ce dispositif a permis le versement en 2018 de 2 000 € bruts, pour un collaborateur exerçant à temps complet.

II.3 Politique de rémunération de la société ASCD dont les collaborateurs font l'objet d'une mise à disposition au bénéfice de Federal Finance Gestion.

Elle est définie en tenant compte du cadre général proposé par la Direction des Ressources Humaines Groupe.

Les cadres de direction et les cadres dirigeants salariés de la société ASCD bénéficient d'un salaire fixe et d'un dispositif de rémunération variable dont les modalités de calcul et de versement différé sont définies annuellement sur proposition du Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés. Elle est conditionnée avant toute chose par l'atteinte des objectifs mesurant la performance Groupe. Elle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

La prime de rémunération variable est définie en se basant sur la réalisation des objectifs Groupe et individuels.

Ainsi la mise en œuvre du dispositif demeure soumise à l'atteinte des indicateurs Groupe communs à tous les collaborateurs et portant sur le résultat d'exploitation, le coefficient d'exploitation, le coefficient d'engagement. Ces indicateurs de déclenchement intègrent dans leur détermination le coût du risque, l'évolution des provisions pour risques et charges et l'engagement du capital nécessaire eu égard aux risques encourus. Ces modalités suspensives du versement de la rémunération variable permettent ainsi d'assurer la prise en compte de l'ensemble des risques dans la détermination de l'assiette de rémunération.

Le cadre général de fixation des indicateurs individuels est défini par le Directeur général du Groupe par diffusion de notes techniques. Un groupe de travail pluridisciplinaire faisant intervenir les fonctions risques, conformité, finances et ressources humaines procède, quant à lui, à la revue des indicateurs pour s'assurer de leur cohérence et du respect des normes internes. Chaque Directeur de Pôle le décline ensuite par activité et par collaborateur lors d'un entretien annuel. Les indicateurs doivent être clairement identifiés et mesurables, même lorsqu'ils sont qualitatifs.

Les contributions de la part Groupe et de la part individuelle dans le calcul de la prime de rémunération varient selon l'entité et de la fonction du collaborateur concerné.

Le taux de rémunération variable appliqué au montant de rémunération fixe, servant au calcul de la prime, est déterminé par le responsable hiérarchique suite aux appréciations des réalisations effectives des collaborateurs. Son niveau fait l'objet d'une grille, déterminant un pourcentage cible et un pourcentage plafond.

Le versement de la rémunération variable est annuel.

II.4 Politique de rémunération du personnel identifié : salariés qui gèrent des OPCVM, des FIA relevant des paragraphes 1, 2, 3, 5 et 6 de la sous-section 2, des sous-sections 3, 4 et 5 de la section 2 du chapitre IV du titre Ier du livre II du code monétaire et financier

Federal Finance Gestion a recensé le personnel identifié au sens des Directives, lequel est constitué :

- du Président et des membres du Directoire,
- des gérants financiers,
- des responsables des fonctions support,
- des contrôleurs des risques,
- du RCCI,
- des contrôleurs internes.

soit 43 personnes au 31 décembre 2019, dont 4 faisant l'objet d'une mise à disposition partielle.

Eu égard au personnel identifié, qu'il s'agisse des collaborateurs qu'elle emploie directement ou qui sont mis à sa disposition par Arkéa SCD, Federal Finance Gestion met en place une politique de rémunération qui n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPC et qui est conforme aux objectifs des OPC et à l'intérêt des porteurs.

Le principe de proportionnalité

Federal Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V. Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable) et de l'obligation de créer un comité de rémunération.

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et plus de 100 000 euros par an, Federal Finance Gestion prendrait, en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Federal Finance Gestion s'assure également que le personnel identifié ne met pas en œuvre des stratégies permettant de contourner les exigences des Directives.

III. Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale.

Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations (NAR) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.

Le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Federal Finance Gestion.

Federal Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés. Dans cette perspective et bien que le principe de proportionnalité dispense de mettre en place un comité de rémunération, pour l'ensemble des rémunérations (FFG et ASCD), la fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de FFG qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

La politique de rémunération est présentée au conseil de surveillance de Federal Finance Gestion.

FEE MODERE ISR

IV. Eléments Chiffrés pour 2019

PRENEURS DE RISQUE - FEDERAL FINANCE GESTION SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2019

nombre salariés	de rémunérations fixes ⁽¹⁾	rémunérations variables ⁽²⁾	TOTAL
43	2 108 389	664 550	2 772 939

⁽¹⁾ rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature

⁽²⁾ rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2019 par FFG (salariés CDI)

• AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION
1 Allée Louis Lichou
29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.

Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2019

Portefeuille : FFG201 FEE MODERE ISR

	31/12/2019	31/12/2018
IMMOBILISATIONS NETTES	-	-
DÉPÔTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS	42 193 217,80	37 309 057,56
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	42 191 697,80	37 286 657,56
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	41 158 113,61	37 286 657,56
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	1 033 584,19	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	1 520,00	22 400,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 520,00	22 400,00
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
CRÉANCES	113 671,92	109 295,89
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	113 671,92	109 295,89
COMPTES FINANCIERS	169 162,24	166 847,90
Liquidités	169 162,24	166 847,90
TOTAL DE L'ACTIF	42 476 051,96	37 585 201,35

Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2019

Portefeuille : FFG201 FEE MODERE ISR

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES	-	-
Capital	42 769 511,45	36 278 726,98
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-54 381,18	1 513 849,67
Résultat de l'exercice (a, b)	-355 034,17	-334 683,53
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	42 360 096,10	37 457 893,12
Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 520,00	22 400,00
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	1 520,00	22 400,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 520,00	22 400,00
Autres opérations	-	-
DETTES	114 435,86	104 908,23
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	114 435,86	104 908,23
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	42 476 051,96	37 585 201,35

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

FEE MODERE ISR

Hors Bilan

Hors-bilan au 31/12/2019

Portefeuille : FFG201 FEE MODERE ISR

	31/12/2019	31/12/2018
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EUR XEUR FESX D 0320	1 417 020,00	-
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EUR XEUR FESX D 0319	-	1 040 900,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

Compte de résultat au 31/12/2019

Portefeuille : FFG201 FEE MODERE ISR

	31/12/2019	31/12/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	-	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	1 856,09	2 092,89
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	1 856,09	2 092,89
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-1 856,09	-2 092,89
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	344 705,57	313 777,65
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-346 561,66	-315 870,54
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-8 472,51	-18 812,99
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-355 034,17	-334 683,53

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en Euro.

Règles d'évaluation des actifs

Actions, titres de créances et valeurs assimilées

Les actions et assimilées » négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évalués sur la base du dernier cours de clôture connu de leur marché principal. Sources : Thomson Reuters/Six-Telekurs/Bloomberg.

Les obligations et valeurs assimilées sont valorisées en Mark-to-Market, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu soit de Bloomberg à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs.

Les Titres de Créances Négociables

Les TCN souverains et les BTAN sont valorisées en Mark-to-Market, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu de Bloomberg. La liste des contributeurs retenus : BGN/CBBT.

Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, BMTN...) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les taux de marché utilisés sont :

Pour les BMTN, la courbe de taux swap Euribor 3 mois.

Pour le reste, la courbe de taux swap Eonia.

Les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé du différentiel entre la marge de négociation et la marge de l'émetteur.

Les TCN acquis à moins de trois mois ou les TCN dont l'échéance arrive à trois mois (92j) sont valorisés de façon linéaire à compter de cette date au dernier taux connu jusqu'à l'échéance. Toutefois, en cas d'écartement sensible entre le dernier taux connu et la valeur de taux marché estimée du titre, cette méthode sera écartée au profit de la valeur de marché.

Les parts ou actions d'OPC

Les OPC inscrits à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

Les Trackers (ETF, ETC,...)

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de la valeur liquidative ou à défaut, au cours de bourse à la clôture.

Les instruments financiers à terme listés

Les opérations à terme fermes et conditionnelles listés sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu. Source : Bloomberg.

Les instruments non cotés sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation en prenant considération par exemple les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré :

Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs pour le fonds investis directement sur les actions de la zone Asie.

Mode d'enregistrement des frais de transactions

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition « frais exclus » et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Ces frais s'entendent :

- des frais de gestion financière,
- des frais d'administration comptable,
- des frais de conservation,
- et des frais de distribution.

Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

Le résultat est déterminé selon la méthode des intérêts encaissés

FEE MODERE ISR

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème*
Frais de gestion	Actif net	1% TTC taux maximum
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	4.5% TTC taux maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement par transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*Selon les dispositions de l'accord d'épargne salariale signé dans le cadre des entreprises proposant ce fonds dans le cadre de leur dispositif, certains de ces frais pourront être pris en charge par l'entreprise.

Frais de transaction.

Les frais de transaction sont constitués des frais d'intermédiation et des commissions de mouvement.

- Frais d'intermédiation : l'intégralité des courtages est perçue par les intermédiaires.
- Commissions de mouvement : néant.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

FEE MODERE ISR

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Part C
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus et moins-values nettes réalisées	Capitalisation

Evolution de l'actif net

Evolution de l'actif net au 31/12/2019

Portefeuille : FFG201 FEE MODERE ISR

	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	37 457 893,12	31 334 555,41
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)*	9 787 858,71	13 498 075,88
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)*	-7 310 154,24	-5 533 996,44
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	164 369,98	1 319 534,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-97 801,88	-121 393,66
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	24 660,00	97 414,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-137 650,00	-66 162,34
Frais de transactions	-1 667,85	-7 410,09
Différences de change	-41 632,10	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 836 862,02	-2 701 025,21
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 699 392,85	-1 137 469,17
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 137 469,17	-1 563 556,04
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	23 920,00	-45 870,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 520,00	-22 400,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	22 400,00	-23 470,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-346 561,66	-315 870,54
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments *	-	41,56
ACTIF NET EN DATE D'ARRÊTÉ OU EN FIN D'EXERCICE	42 360 096,10	37 457 893,12

* La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Ventilation des souscriptions / rachats

Souscriptions rachats au 31/12/2019

Portefeuille : FFG201 FEE MODERE ISR

	31/12/2019	31/12/2018
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	9 787 858,71	13 498 075,88
Versements de la réserve spéciale de participation	693 246,08	961 306,05
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,69	4,49
Versement de l'intéressement	3 108 873,00	3 567 494,93
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires	798 605,16	615 231,27
Abondements de l'entreprise	1 895 274,30	1 696 428,38
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	3 287 151,89	6 656 411,43
Transferts provenant d'un CET	4 707,59	1 199,33
Transferts provenant de jours de congés non pris	-	-
Distribution des dividendes	-	-
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	7 310 154,24	5 533 996,44
Rachats	4 719 633,48	3 433 772,27
Transferts à destination d'un autre OPC	2 590 520,76	2 100 224,17

Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	-	-
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	-	-
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	-	-
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	1 417 020,00	3,35
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	1 417 020,00	3,35
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

Ventilation par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	169 162,24	0,40
Passif								
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	169 162,24	0,40	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

Ventilation par devise de cotation

	Devise 1 USD	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
Actif								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	3 034 430,52	7,16	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Ventilation par nature des postes créances et dettes

	Nature de débit/crédit	31/12/2019
Créances	Souscriptions à recevoir	14 851,92
	Dépôts de garantie en espèces	98 820,00
Total des créances		113 671,92
Dettes	Rachats à payer	- 24 925,36
	Frais de gestion	- 89 419,15
	Autres dettes	- 91,35
Total des dettes		- 114 435,86
Total dettes et créances		- 763,94

Complément d'information

CAPITAUX PROPRES

Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	300 646,608	9 787 858,71
Parts rachetées durant l'exercice	-224 839,308	-7 310 154,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 278 160,703	

Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	-
Montant des commissions de souscription rétrocédées	-
Montant des commissions de rachat rétrocédées	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Montant des commissions de souscription acquises	-
Montant des commissions de rachat acquises	-

FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2019
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	344 705,57
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

FEE MODERE ISR

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2019
- Garanties reçues par l'OPC	-
- dont garanties de capital	-
- Autres engagements reçus	-
- Autres engagements donnés	-

AUTRES INFORMATIONS

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2019
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2019
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-

FEE MODERE ISR

Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code Isin	Libellés	31/12/2019
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			29 212 338,13
	FR0010859785	FEDERAL OBLIGATION VARIABLE ISR I	14 945 322,17
	FR0010207548	FEDERAL OBLIGATIONS INTERNATIONALES ISR	7 054 611,30
	FR0010321893	FEDERAL OPTIMAL PLUS ESG I	5 093 303,17
	FR0013280385	FEDERAL SOLV PREMIA SI	385 000,00
	FR0013440138	FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	1 734 101,49
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			29 212 338,13

FEE MODERE ISR

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-355 034,17	-334 683,53
Total	-355 034,17	-334 683,53

	31/12/2019	31/12/2018
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-355 034,17	-334 683,53
Total	-355 034,17	-334 683,53

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-54 381,18	1 513 849,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-54 381,18	1 513 849,67

	31/12/2019	31/12/2018
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-54 381,18	1 513 849,67
Total	-54 381,18	1 513 849,67

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Actif net en EUR	29 374 518,81	27 013 115,59	31 334 555,41	37 457 893,12	42 360 096,10
Nombre de titres	908 644,298	838 286,086	958 264,372	1 202 353,403	1 278 160,703
Valeur liquidative unitaire	32,33	32,22	32,70	31,15	33,14
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,04	0,19	-0,16	1,25	-0,04
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,13	-0,23	-0,13	-0,27	-0,27

Inventaire des instruments financiers au 31/12/2019

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
AUTRICHE				
Raiffeisen-Nachhaltigkeit-Momentum I VTA	EUR	17 595	2 616 904,35	6,18
TOTAL AUTRICHE			2 616 904,35	6,18
FRANCE				
ALM ACTIONS ZONE EURO ISR	EUR	159 930	3 299 355,90	7,79
FEDERAL OBLIGATION VARIABLE ISR I	EUR	13 701,5	14 945 322,17	35,29
FEDERAL OBLIGATIONS INTERNATIONALES ISR CI	EUR	49,91	7 054 611,30	16,65
FEDERAL OPTIMAL PLUS ESG I	EUR	41 520,365	5 093 303,17	12,02
FEDERAL SOLV PREMIA SI	EUR	400	385 000,00	0,91
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	EUR	17 360,111	1 734 101,49	4,09
VIVIENNE INVEST OUESSANT	EUR	925	1 092 332,50	2,58
TOTAL FRANCE			33 604 026,53	79,33
IRLANDE				
NEUBERGER SHORT DUR MK DEBT FD	USD	117 200	1 272 755,46	3,00
TOTAL IRLANDE			1 272 755,46	3,00
LUXEMBOURG				
BLACKROCK STRATEGIC EUROPEAN ABSOLUTE RETURN D2 C.	EUR	2 920	405 821,60	0,96
BlueOrchard Microfinance Fd N EUR	EUR	100	1 129 883,00	2,66
HELIUM FUND- CLASS I - EUR	EUR	800	864 377,60	2,04
MULTI PREMIA F CAP	USD	8 150	728 090,87	1,72
PICTET TOT RET-AGORA-IEUR	EUR	4 140	536 254,20	1,27
TOTAL LUXEMBOURG			3 664 427,27	8,65
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			41 158 113,61	97,16
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés				
LUXEMBOURG				
BLOR MICR BO DT - SHS -N - USD- CAP	USD	93	1 033 584,19	2,44
TOTAL LUXEMBOURG			1 033 584,19	2,44
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés			1 033 584,19	2,44
TOTAL Organismes de placement collectif			42 191 697,80	99,60

FEE MODERE ISR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financiers à terme				
Engagements à terme ferme				
Engagements à terme ferme sur marché réglementé ou assimilé				
EUR XEUR FESX D 0320	EUR	-38	1 520,00	-
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé			1 520,00	-
TOTAL Engagements à terme fermes			1 520,00	-
TOTAL Instruments financiers à terme			1 520,00	-
Appel de marge				
Appels de marges C.A.Indo en euro	EUR	-1 520	-1 520,00	-
TOTAL Appel de marge			-1 520,00	-

Total portefeuille titres			42 191 697,80	99,60
----------------------------------	--	--	----------------------	--------------

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			113 671,92	0,27
Dettes			-114 435,86	-0,27
Comptes financiers			169 162,24	0,40
Actif net			42 360 096,10	100,00

MAZARS

**FCPE
FEE MODERE ISR**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

FCPE
FEE MODERE ISR

1, allée Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux porteurs de parts du FCPE FEE MODERE ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) FEE MODERE ISR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCPE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne

comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

FCPE
FEE MODERE ISR

Exercice clos le 31
décembre 2019

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 27 avril 2020

Le commissaire aux comptes

Mazars :



Gilles DUNAND-ROUX
